



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N° 0052 /C/PAK/DG/DMA/2026 DU 22 AVR 2026 PORTANT
ADDITIF N°01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DIX (10)
DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI

MAITRE D'OUVRAGE : Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

COMMISSION DE PASSATION : Commission Interne de Passation des Marchés du Port
Autonome de Kribi

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance des soumissionnaires concernés que l'Avis d'Appel d'Offres (AAO), le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Descriptif des Fournitures (DF), le cadre du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (C.BPU) et le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (C.DQE) constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres mentionné en objet sont modifiés et complétés comme suit :

PIECE N°01.- AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
01	<p>1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres pour l'acquisition de dix (10) défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi.</p>	<p>1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres pour l'acquisition de défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi en deux (02) lots :</p> <p><u>Lot 1</u> : fourniture de dix (10) défenses d'accostage ;</p> <p><u>Lot 2</u> : Fourniture de huit (08) défenses d'accostage.</p>
02	<p>2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS</p> <p>Les prestations à réaliser consistent entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes ; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures.</p>	<p>2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS</p> <p>Les prestations à réaliser consistent entre autres à :</p> <p>POUR LE LOT 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>POUR LE LOT 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de huit (08) défenses suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures.</p>



TITRE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
03	<p>3. DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture des équipements est de dix (10) mois. Le lieu de livraison est le site du Port Autonome de Kribi situé à Mboro suivant l'incoterm Delivery Duty Paid (DDP) 2022.</p>	<p>3. DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture des équipements est de dix (10) mois pour chaque lot. Le lieu de livraison est le site du Port Autonome de Kribi situé à Mboro suivant l'incoterm Delivery Duty Paid (DDP) 2022.</p>
04	<p>4. ALLOTISSEMENT Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.</p>	<p>4. ALLOTISSEMENT Le présent Appel d'Offres est alloti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : fourniture de dix (10) défenses d'accostage ; - Lot 2 : Fourniture de huit (08) défenses d'accostage.
05	<p>5. COUT PREVISIONNEL Le coût prévisionnel de l'ensemble des prestations est de quatre-cent soixante millions (460 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.</p>	<p>5. COUT PREVISIONNEL Le coût prévisionnel de l'ensemble des prestations est de huit cent quarante millions (840 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 (fourniture de dix (10) défenses d'accostage) : quatre-cent soixante millions (460 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises ; - Lot 2 (Fourniture de huit (08) défenses d'accostage) : trois cent quatre-vingts millions (380 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.
06	<p>6. PARTICIPATION ET ORIGINE La participation au présent appel d'offres s'adresse aux</p>	<p>6. PARTICIPATION ET ORIGINE Pour le lot 1, la participation au présent appel d'offres s'adresse aux</p>



AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

entreprises qui suivent au terme de la procédure de préqualification :

N°	ENTREPRISES	INFORMATIONS
01	SOCIETE MACHINES ET OUTILLAGES SPECIALISES SARL	RCCM : RC/YAO/2016/B/475 du 10-05-2016 ; NIU : M051612528336H
02	GROUPEMENT SADDLE POINT SERVICE, BUILPABUSCO & NEGOCE ET PRESTATION DE SERVICES SARL	RCCM : RC/DLA/2001/B/026999 du 04-02-2005 ; NIU: M070100012320E

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

entreprises qui suivent au terme de la procédure de préqualification :

N°	ENTREPRISES	INFORMATIONS
01	SOCIETE MACHINES ET OUTILLAGES SPECIALISES SARL	RCCM : RC/YAO/2016/B/475 du 10-05-2016 ; NIU : M051612528336H
02	GROUPEMENT SADDLE POINT SERVICE, BUILPABUSCO & NEGOCE ET PRESTATION DE SERVICES SARL	RCCM : RC/DLA/2001/B/026999 du 04-02-2005 ; NIU: M070100012320E

Pour le lot 2, la participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises qui suivent :

N°	ENTREPRISES	INFORMATIONS
01	SOCIETE MULTISERVICES SARL	BP: 12 982 Douala, Mail: info@smscameroun.com, Tel.: °693 61 93 85
02	CAMEROON HOLDING COMPANY	BP: 10 116 Douala, Mail: bureaucameroonholdingcompany@gmail.com, Tel.: °675 23 08 38
03	SENO GROUP SARL	BP: 842 Yaoundé, Mail: simo@gmail.com, Tel.: °6576906*7



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
07	<p>7. FINANCEMENT</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2026, 2027 et 2028 :</p> <p>ACTIVITE 5119 : ENTRETIEN ET MAINTENIR LES INFRASTRUCTURES & OUVRAGES TERRESTRES ET MARITIMES</p> <p>Tache 5119001 : Réhabilitation des infrastructures et ouvrages terrestres & maritimes</p> <p>Ligne Budgétaire 5119001-241110 : matériel nautique.</p>	<p>Les candidats des listes restreintes ne peuvent pas s'associer en groupement.</p> <p>7. FINANCEMENT</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2026, 2027 et 2028 :</p> <p>ACTIVITE 5119 : ENTRETIEN ET MAINTENIR LES INFRASTRUCTURES & OUVRAGES TERRESTRES ET MARITIMES</p> <p>Tache 5119001 : Réhabilitation des infrastructures et ouvrages terrestres & maritimes</p> <p>Ligne Budgétaire 5119001-241110 : matériel nautique.</p>
08	<p>8. MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne.</p>	<p>8. MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne.</p>
09	<p>9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des marchés publics pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 16 du DAO dont le montant s'élève à un million (1 000 000) FCFA.</p> <p>Le cautionnement de soumission doit être valable jusqu'à trente</p>	<p>9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 16 du DAO dont le montant s'élève à un million (1 000 000) FCFA pour chaque lot.</p> <p>Le cautionnement de soumission doit être valable jusqu'à trente (30)</p>

N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
10	<p>(30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère des Finances dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.</p> <p>Est jugé non conforme un cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ; - Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO ; - Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus. <p>Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p>	<p>jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.</p> <p>Est jugé non conforme un cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ; - Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO ; - Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus. <p>Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p>
10	<p>10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, B.P. : 203 Kribi, e-mail : achatdao@pak.cm dès</p>	<p>10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222</p>





N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT.
11	<p>publication du présent avis.</p> <p>11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.</p> <p>La copie dudit reçu sera déposée lors du dépôt des offres à la Division des marchés du PAK.</p>	<p>46 21 04, B.P. : 203 Kribi, e-mail : achatdao@pak.cm dès publication du présent avis.</p> <p>11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</p> <p>Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.</p> <p>La copie dudit reçu sera déposée lors du dépôt des offres à la Division des marchés du PAK.</p>
12	<p>12. REMISE DES OFFRES</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le 25 mai 2026 à 12 heures précises, heure locale, à l'adresse suivante: Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.</p> <p>En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif)</p>	<p>12. REMISE DES OFFRES</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le 25 mai 2026 à 12 heures précises, heure locale, à l'adresse suivante : Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.</p>



Ministère de l'Économie et des Finances
 Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04
 E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm

N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
	<p>seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.</p> <p>Elle portera la mention suivante :</p> <p>« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DIX (10) DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>	<p>En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.</p> <p>Elle portera la mention suivante :</p> <p>« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (02) LOTS.</p> <p>LOT N° _____</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
13	<p>13. RECEVABILITE DES OFFRES</p> <p>Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.</p> <p>Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; ➤ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ; <p>Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ;</p>	<p>13. RECEVABILITE DES OFFRES</p> <p>Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.</p> <p>Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; ➤ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ; ➤ Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ;



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
14	<p>➤ Les plis non-conformes au mode de soumission (étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables);</p> <p>➤ Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;</p> <p>➤ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.</p> <p>Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.</p> <p>Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.</p>	<p>➤ Les plis non-conformes au mode de soumission (étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables);</p> <p>➤ Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;</p> <p>➤ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.</p> <p>Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.</p> <p>Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.</p>
14	<p>14. OUVERTURE DES PLIS</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, et aura lieu le 25 mai 2026 à 13 heures précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi, dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 (Annexe n°1) du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance</p>	<p>14. OUVERTURE DES PLIS</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, et aura lieu le 25 mai 2026 à 13 heures précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi, dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 (Annexe n°1) du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance</p>



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
15	<p>d'ouverture ou sy faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.</p> <p>En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, y compris le cautionnement de soumission, lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p>	<p>d'ouverture ou sy faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.</p> <p>En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, y compris le cautionnement de soumission, lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p>
<p>15. CRITERES D'EVALUATION</p> <p>A. Critères éliminatoires</p> <p>1. Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins de 07 offres)</p> <p>2. Dans l'offre administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une pièce administrative dans l'offre administrative à l'ouverture des plis ; - Non -production au-delà du délai de 48 h après 		



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
	<p>l'ouverture des plis, d'une pièce administrative du dossier administratif jugée non conforme à l'ouverture des plis;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée. <p>3. Dans l'offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence de la déclaration d'engagement à la liquidation des frais de dédouanement et à toutes les charges liées au transport ; - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence du Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ; - Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche 	<p>l'ouverture des plis, d'une pièce administrative du dossier administratif jugée non conforme à l'ouverture des plis;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée. <p>3. Dans l'offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence de la déclaration d'engagement à la liquidation des frais de dédouanement et à toutes les charges liées au transport ; - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence du Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ; - Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;



technique produit par le fabricant ;

- Dans le cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant, absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
- Dans le cas où le soumissionnaire est lui-même fabricant, absence d'une autorisation ou d'une preuve de mener son activité ;
- Non-conformité à 100% des spécifications techniques majeures des fournitures ;
- Non-conformité à 80% des spécifications techniques mineures des fournitures ;
- Non-validation d'au moins 4 critères essentiels sur les 5.

4. Dans l'offre financière

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.

- Dans le cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant, absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
- Dans le cas où le soumissionnaire est lui-même fabricant, absence d'une autorisation ou d'une preuve de mener son activité ;
- Non-conformité à 100% des spécifications techniques majeures des fournitures ;
- Non-conformité à 80% des spécifications techniques mineures des fournitures ;
- Non-validation d'au moins 4 critères essentiels sur les 5.

4. Dans l'offre financière

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.



N° ARTICLE		AU LIEU DE		LIRE PLUTÔT	
		B. Critères essentiels			
		Critères d'évaluation		Résultats	
		01	Présentation de l'offre	Oui/Non	
		02	Références du soumissionnaire	Oui/Non	
		03	Planning et délai de livraison	Oui/Non	
		04	Capacité financière	Oui/Non	
		05	Service après-vente	Oui/Non	
		Résultat			
16	16. Attribution	<p>Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.</p> <p>Un candidat ne peut pas être attributaire de plus d'un (01) lot.</p>			
17	17. Durée de validité des offres	<p>Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>			
	16. Attribution	<p>Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.</p> <p>Un candidat ne peut pas être attributaire de plus d'un (01) lot.</p>			
	17. Durée de validité des offres	<p>Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>			



LIRE PLUTÔT	
N° ARTICLE	AU LIEU DE
18	<p>18. Renseignements complémentaires Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatDAO@pak.cm.</p>
19	<p>19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir saisir la Cellule de Lutte Anti-corruption du PAK, l'Autorité chargée des Marchés du PAK (Conseil d'Administration), l'ARMP ou le Maître d'Ouvrage.</p>
	<p>18. Renseignements complémentaires Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatDAO@pak.cm.</p>
	<p>19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir saisir la Cellule de Lutte Anti-corruption du PAK, l'Autorité chargée des Marchés du PAK (Conseil d'Administration), l'ARMP ou le Maître d'Ouvrage.</p>





PIECE N°02.- REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)





**CLAUSES
DU RGAO**

A

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

A. GENERALITES

Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : le Directeur Général du Port Autonome de Kribi
Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatDAO@pak.cm.

Références de la consultation : APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DIX (10) DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Nombre de lots : 01.

Définition des fournitures :

Les prestations à réaliser consistent entre autres à :

- La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document;
- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes ;

Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : le Directeur Général du Port Autonome de Kribi
Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatDAO@pak.cm.

Références de la consultation : APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (02) LOTS.

Nombre de lots : 02.

Définition des fournitures :

Les prestations à réaliser consistent entre autres à :

POUR LE LOT 1 :

- La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ;
- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes;



DONNEES PARTICULIERES	
CLAUSES DU RGAO	AU LIEU DE LIRE PLUTÔT
<p>1.2</p>	<p>- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage.</p> <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. - La fourniture de huit (08) défenses suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures</p> <p>Délai prévisionnel et lieu de livraison</p> <p>Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture des équipements est de dix (10) mois.</p> <p>Le lieu de livraison est le site du Port Autonome de Kribi situé à Mboro suivant l'incoterm Delivery Duty Paid (DDP) 2022.</p> <p>Source de financement :</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2026, 2027 et 2028 :</p> <p>ACTIVITE 5119 : ENTRETIEN ET MAINTENIR LES INFRASTRUCTURES & OUVRAGES TERRESTRES ET MARITIMES</p>
<p>1.3.</p>	<p>Source de financement :</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2026, 2027 et 2028 :</p> <p>ACTIVITE 5119 : ENTRETIEN ET MAINTENIR LES INFRASTRUCTURES & OUVRAGES TERRESTRES ET MARITIMES</p>



DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

Tache 5119001 : Réhabilitation des infrastructures et ouvrages terrestres & maritimes

Tache 5119001 : Réhabilitation des infrastructures et ouvrages terrestres & maritimes

Ligne Budgétaire 5119001-241110 : matériel nautique.

Ligne Budgétaire 5119001-241110 : matériel nautique.

Participation et origine

Participation et origine

La participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises qui suivent au terme de la procédure de préqualification :

Pour le lot 1, la participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises qui suivent au terme de la procédure de préqualification :

N°	ENTREPRISES	INFORMATIONS
01	SOCIETE MACHINES ET OUTILLAGES SPECIALISES SARL	RCCM : RC/YAO/2016/B/475 du 10-05-2016 ; NIU : M051612528336H
02	GROUPEMENT SADDLE POINT SERVICE, BUILPABUSCO & NEGOCE ET PRESTATION DE SERVICES SARL	RCCM : RC/DLA/2001/B/026999 du 04-02-2005 ; NIU: M070100012320E

N°	ENTREPRISES	INFORMATIONS
01	SOCIETE MACHINES ET OUTILLAGES SPECIALISES SARL	RCCM : RC/YAO/2016/B/475 du 10-05-2016 ; NIU : M051612528336H
02	GROUPEMENT SADDLE POINT SERVICE, BUILPABUSCO & NEGOCE ET PRESTATION DE SERVICES SARL	RCCM : RC/DLA/2001/B/026999 du 04-02-2005 ; NIU: M070100012320E

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Pour le lot 2, la participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises qui suivent :



01	SOCIETE MULTISERVICES SARL	BP: 12 982 Douala, Mail: info@smscameroun.com, Tel.: 693 61 93 85
02	CAMEROON HOLDING COMPANY	BP: 10 116 Douala, Mail: bureaucaeroonholdingcompany @gmail.com, Tel.: 675 23 08 38
03	SENO GROUP SARL	BP: 842 Yaoundé, Mail: simo@gmail.com, Tel.: 657690677

Les candidats des listes restreintes ne peuvent pas s'associer en groupement.

Provenance de la fourniture : La fourniture proviendra du marché national ou international.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe), La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant présentées par le mandataire du groupement. Toutefois, le cautionnement de soumission sera timbré et devra mentionner toutes les parties du groupement.

Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : Sans objet.

Provenance de la fourniture : La fourniture proviendra du marché national ou international.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe), La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentées par le mandataire du groupement. Toutefois, le cautionnement de soumission sera timbré et devra mentionner toutes les parties du groupement.

Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : Sans objet.

DONNEES PARTICULIERES	
CLAUSES DU RGAO	LIRE PLUTÔT
AU LIEU DE	
B	<p>Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables 7H30 à 15H 30 à la Division des Marchés (Cellule de la programmation et de la passation des marchés, bureau 1), aux adresses suivantes : au rez de Chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatdao@pak.cm.</p> <p>Eclaircissements : Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard sept (07) jours avant la date de remise des offres.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante : Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.</p>
12	<p>Langue de soumission : La langue de soumission est l'anglais ou le français</p>
13	<p>Langue de soumission : La langue de soumission est l'anglais ou le français</p> <p>Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :</p> <p>A. Volume 1 : Le dossier administratif</p> <p>Pour les soumissionnaires, elles comprendront notamment :</p>





**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

<p>a) Déclaration d'intention de soumissionner timbrée suivant le modèle joint, indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social;</p> <p>b) L'accord de groupement notarié donnant pouvoir en cas de groupement d'entreprises et précisant si le groupement est solidaire ou conjoint (pièce produite en original) ;</p> <p>c) Le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>d) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;</p> <p>e) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution financière ou une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;</p> <p>f) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;</p> <p>g) Un cautionnement de soumission délivrée par une institution financière ou une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun mentionnant toutes les parties du groupement le cas échéant et d'un montant d'un million (1 000 000) FCFA. Le cautionnement de soumission timbré doit être</p>	<p>a) Déclaration d'intention de soumissionner timbrée suivant le modèle joint, indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social;</p> <p>b) L'accord de groupement notarié donnant pouvoir en cas de groupement d'entreprises et précisant si le groupement est solidaire ou conjoint (pièce produite en original) ;</p> <p>c) Le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>d) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;</p> <p>e) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution financière ou une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;</p> <p>f) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;</p> <p>g) Un cautionnement de soumission délivrée par une institution financière ou une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun mentionnant toutes les parties du groupement le cas échéant et d'un montant d'un million (1 000 000) FCFA pour chaque lot. Le cautionnement de soumission</p>
---	---

<p>accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p> <p>h) Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</p> <p>i) Une attestation pour soumission signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</p> <p>j) Une attestation de conformité fiscale timbrée au tarif en vigueur et certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k) Une attestation d'immatriculation timbrée au tarif en vigueur ;</p> <p>l) Le Registre du Commerce.</p> <p>Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique</p> <p>* La deuxième enveloppe portera la mention : "Pièces techniques", et devra contenir :</p> <p>b.1. Les renseignements sur les qualifications</p> <p>m) Le soumissionnaire fournira en tant que partie intégrante de son offre, les documents démontrant que toutes les</p>	<p>timbré doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p> <p>h) Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</p> <p>i) Une attestation pour soumission signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</p> <p>j) Une attestation de conformité fiscale timbrée au tarif en vigueur et certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k) Une attestation d'immatriculation timbrée au tarif en vigueur ;</p> <p>l) Le Registre du Commerce.</p> <p>Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique</p> <p>* La deuxième enveloppe portera la mention : "Pièces techniques", et devra contenir :</p> <p>b.1. Les renseignements sur les qualifications</p> <p>m) Le soumissionnaire fournira en tant que partie intégrante de son offre, les documents démontrant que toutes les</p>
---	---





<p>fournitures qu'il propose de livrer en exécution du Marché sont conformes au Dossier d'appel d'offres.</p> <p>Les documents apportant la preuve que les fournitures sont conformes au Dossier d'appel d'offres peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins et de données.</p> <p>n) La preuve d'avoir déjà exécuté des marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années avec les montants desdits marchés et les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage acheteurs ainsi que des documents (Copies de Marchés ou de lettres- commandes, Bordereau de livraison signés par le Maître d'ouvrage, PV de réception et tout autre document) certifiant la bonne exécution de ces marchés ;</p> <p>o) Un L'agrément ou l'autorisation du fabricant.</p> <p>p) Les bilans et les comptes de résultats de l'Entreprise des cinq (05) dernières années, certifiés par un expert habilité visés par les services des impôts compétents.</p> <p>q) L'attestation de capacité financière délivrée une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des finances.</p> <p>b.2. Propositions techniques</p> <p>r) Une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références</p>	<p>fournitures qu'il propose de livrer en exécution du Marché sont conformes au Dossier d'appel d'offres.</p> <p>Les documents apportant la preuve que les fournitures sont conformes au Dossier d'appel d'offres peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins et de données.</p> <p>n) La preuve d'avoir déjà exécuté des marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années avec les montants desdits marchés et les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage acheteurs ainsi que des documents (Copies de Marchés ou de lettres- commandes, Bordereau de livraison signés par le Maître d'ouvrage, PV de réception et tout autre document) certifiant la bonne exécution de ces marchés ;</p> <p>o) Un L'agrément ou l'autorisation du fabricant.</p> <p>p) Les bilans et les comptes de résultats de l'Entreprise des cinq (05) dernières années, certifiés par un expert habilité visés par les services des impôts compétents.</p> <p>q) L'attestation de capacité financière délivrée une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des finances.</p> <p>b.2. Propositions techniques</p> <p>r) Une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références</p>
--	--





<p>des fournitures proposées accompagnées de prospectus techniques avec illustration ;</p> <p>s) Les commentaires du Fournisseur clause par clause, des Spécifications techniques du Maître d'ouvrage, démontrant que les fournitures correspondent pour l'essentiel aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, ou une liste des réserves et différences par rapport aux dispositions desdites spécifications techniques ;</p> <p>t) Preuve à l'appui (factures, cartes grises, contrat d'assurances) des moyens techniques et matériels dont l'entreprise dispose ;</p> <p>u) Un engagement écrit du soumissionnaire à assurer le Service Après-Vente (SAV) et précisant l'étendue et les modalités de ce SAV ;</p> <p>v) La méthodologie d'exécution des prestations précisant le calendrier, planning et délai d'exécution ; Une liste de pièce de rechange à fournir lors de la livraison de l'équipement ;</p> <p>w) Le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures.</p>	<p>des fournitures proposées accompagnées de prospectus techniques avec illustration ;</p> <p>s) Les commentaires du Fournisseur clause par clause, des Spécifications techniques du Maître d'ouvrage, démontrant que les fournitures correspondent pour l'essentiel aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, ou une liste des réserves et différences par rapport aux dispositions desdites spécifications techniques ;</p> <p>t) Preuve à l'appui (factures, cartes grises, contrat d'assurances) des moyens techniques et matériels dont l'entreprise dispose ;</p> <p>u) Un engagement écrit du soumissionnaire à assurer le Service Après-Vente (SAV) et précisant l'étendue et les modalités de ce SAV ;</p> <p>v) La méthodologie d'exécution des prestations précisant le calendrier, planning et délai d'exécution ; Une liste de pièce de rechange à fournir lors de la livraison de l'équipement ;</p> <p>w) Le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures.</p>
<p>b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché</p> <p>Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratifs et techniques régissant le</p>	<p>b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché</p> <p>Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratifs et techniques régissant le</p>



<p>marché à savoir :</p>	<p>x) Les spécifications techniques du DAO paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière ; y) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP du DAO paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière.</p> <p>Toute soumission dont les spécifications techniques s'écarteront substantiellement de celles accompagnant le présent DAO ne fera pas l'objet d'une évaluation détaillée.</p>	<p>marché à savoir :</p> <p>x) Les spécifications techniques du DAO paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière ; y) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP du DAO paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière.</p> <p>Toute soumission dont les spécifications techniques s'écarteront substantiellement de celles accompagnant le présent DAO ne fera pas l'objet d'une évaluation détaillée.</p>
<p>Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Elle porte la mention « offre de prix » et regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :</p> <p>a) la soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée; b) le cadre du devis quantitatif et estimatif (original du DAO dûment complété par les prix du soumissionnaire) paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire sur chaque page ;</p>	<p>Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Elle porte la mention « offre de prix » et regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :</p> <p>e) la soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée; f) le cadre du devis quantitatif et estimatif (original du DAO dûment complété par les prix du soumissionnaire) paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire sur chaque page ;</p>	<p>Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Elle porte la mention « offre de prix » et regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :</p> <p>e) la soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée; f) le cadre du devis quantitatif et estimatif (original du DAO dûment complété par les prix du soumissionnaire) paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire sur chaque page ;</p>



	<p>c) le bordereau des prix unitaires du soumissionnaire paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire sur chaque page ;</p> <p>d) les sous détail des prix unitaires du soumissionnaire paraphés, signés et cachetés par le soumissionnaire sur chaque page.</p> <p>Si les enveloppes ne sont pas marquées comme indiqué dans le présent Article, le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ce que l'offre est égarée ou de ce qu'elle est ouverte prématurément.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p>	<p>g) le bordereau des prix unitaires du soumissionnaire paraphé, signé et cacheté par le soumissionnaire sur chaque page ;</p> <p>h) les sous détail des prix unitaires du soumissionnaire paraphés, signés et cachetés par le soumissionnaire sur chaque page.</p> <p>Si les enveloppes ne sont pas marquées comme indiqué dans le présent Article, le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ce que l'offre est égarée ou de ce qu'elle est ouverte prématurément.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p>
<p>C</p>	<p>C. PRIX DE L'OFFRE</p>	
<p>13.2</p>	<p>Le Soumissionnaire indiquera sur le devis quantitatif et estimatif, les prix unitaires et le prix total des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.</p> <p>Pour faciliter la comparaison des offres par le Maître d'Ouvrage, le Soumissionnaire décomposera chaque prix unitaire en ses différents</p>	<p>Le Soumissionnaire indiquera sur le devis quantitatif et estimatif, les prix unitaires et le prix total des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.</p> <p>Pour faciliter la comparaison des offres par le Maître d'Ouvrage, le Soumissionnaire décomposera chaque prix unitaire en ses différents</p>





**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

<p>composantes et détails faisant ressortir notamment les valeurs d'acquisition, les coûts de transport et de livraison jusqu'à la destination finale.</p> <p>Le soumissionnaire fournira, en lettres et en chiffres, les prix unitaires du bordereau des prix, les multiplier par les quantités indiquées dans le cadre du devis quantitatif et estimatif, de façon à obtenir le montant total de son offre.</p> <p>Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif devront être obligatoirement complets.</p> <p>Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, non révisables et sans réserve aucune.</p> <p>Le montant global du marché concerne l'exécution des prestations suivantes :</p> <p>a) La fourniture et la livraison sur site des fournitures telles que définies dans le CCAP et dans le bordereau des quantités.</p> <p>b) Les services connexes tels que définis au CCAP.</p> <p>Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission.</p>	<p>composantes et détails faisant ressortir notamment les valeurs d'acquisition, les coûts de transport et de livraison jusqu'à la destination finale.</p> <p>Le soumissionnaire fournira, en lettres et en chiffres, les prix unitaires du bordereau des prix, les multiplier par les quantités indiquées dans le cadre du devis quantitatif et estimatif, de façon à obtenir le montant total de son offre.</p> <p>Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif devront être obligatoirement complets.</p> <p>Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, non révisables et sans réserve aucune.</p> <p>Le montant global du marché concerne l'exécution des prestations suivantes :</p> <p>c) La fourniture et la livraison sur site des fournitures telles que définies dans le CCAP et dans le bordereau des quantités.</p> <p>d) Les services connexes tels que définis au CCAP.</p> <p>Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission.</p>
--	--



Statut juridique : entreprise à capital public - capital social : 10 000 000 000 FCFA RCCM : KBI/A/2016/86 NIU M061612708841X
Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04
E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm



DONNEES PARTICULIERES	
CLAUSES DU RGAO	AU LIEU DE LIRE PLUTÔT
13.7	Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, non révisables et sans réserve aucune.
14.	Monnaies de l'offre Les prix seront libellés dans les monnaies ci-après : FCFA
16.3	Période de fonctionnement prévue pour la fourniture : Dix (10) ans à partir de la date d'acquisition.
D	D. PREPARATION ET DEPÔT DES OFFRES
18	Le cautionnement de soumission : Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 16 du DAO dont le montant s'élève à un million (1 000 000) FCFA. Le cautionnement de soumission doit être valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec

<p>l'appel d'offres concernée est considérée comme absente. Est jugé non conforme un cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ; - Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO; - Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus. <p>Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p>	<p>l'appel d'offres concernée est considérée comme absente. Est jugé non conforme un cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ; - Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO; - Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus. <p>Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).</p>
<p>Période de validité des offres :</p> <p>Les Offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres. Une Offre valable pour une période plus courte sera écartée par le Maitre d'Ouvrage comme non conforme aux conditions du Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, le Maitre d'Ouvrage pourra solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit ou par fax. La validité du cautionnement de soumission sera de même prolongée autant qu'il sera nécessaire. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son</p>	<p>Période de validité des offres :</p> <p>Les Offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres. Une Offre valable pour une période plus courte sera écartée par le Maitre d'Ouvrage comme non conforme aux conditions du Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, le Maitre d'Ouvrage pourra solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit ou par fax. La validité du cautionnement de soumission sera de même prolongée autant qu'il sera nécessaire. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son</p>



CLAUSES
DU RGAO

AU LIEU DE

DONNEES PARTICULIERES

LIRE PLUTÔT

sans perdre son cautionnement de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son Offre ni ne sera autorisé à le faire.

Offre sans perdre son cautionnement de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son Offre ni ne sera autorisé à le faire.

Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le **25 mai 2024** à **12 heures** précises, heure locale, à l'adresse suivante :

Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatdao@pak.cm.

En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.

Elle portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DIX (10) DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le **25 mai 2024** à **12 heures** précises, heure locale, à l'adresse suivante :

Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : achatdao@pak.cm.

En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.

Elle portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 DU 01^{ER} AVRIL 2026 POUR L'ACQUISITION DE DEFENSES D'ACCOSTAGE POUR LE STOCK DE SECURITE AU PORT AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (02) LOTS.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Société Anonyme à capital public - capital social : 10 000 000 000 FCFA RCCM : KBI/A/2016/86 NIU M061612708841X
Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04

E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm

E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES

Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps, et aura lieu e **25 mai 2026** à **13 heures** précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi, dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 (Annexe n°1) du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, y compris le cautionnement de soumission, lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps, et aura lieu e **25 mai 2026** à **13 heures** précises, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi, dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 (Annexe n°1) du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif, y compris le cautionnement de soumission, lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.



<p>Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.</p> <p>Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; ➤ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ; ➤ Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ; ➤ Les plis non-conformes au mode de soumission (<i>étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables</i>) ; ➤ Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ; ➤ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies. <p>Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Une caution de</p>	<p>Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.</p> <p>Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; ➤ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ; ➤ Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ; ➤ Les plis non-conformes au mode de soumission (<i>étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables</i>) ; ➤ Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ; ➤ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies. <p>Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Une caution de</p>
---	---





soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.
Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.

soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.
Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.

Qualification du soumissionnaire

Qualification du soumissionnaire

A. CRITERES ELIMINATOIRES

A. CRITERES ELIMINATOIRES

1. Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins de 07 offres)
2. Dans l'offre administrative
 - Absence d'une pièce administrative dans l'offre administrative à l'ouverture des plis ;
 - Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce administrative du dossier administratif jugée non conforme à l'ouverture des plis ;
 - Absence de l'attestation de satisfecit pour ceux des soumissionnaires ayant déjà contracté avec le PAK ;
 - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.

1. Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins de 07 offres)
2. Dans l'offre administrative
 - Absence d'une pièce administrative dans l'offre administrative à l'ouverture des plis ;
 - Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce administrative du dossier administratif jugée non conforme à l'ouverture des plis ;
 - Absence de l'attestation de satisfecit pour ceux des soumissionnaires ayant déjà contracté avec le PAK ;
 - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.



3. Dans l'offre technique	3. Dans l'offre technique
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence de la déclaration d'engagement à la liquidation des frais de dédouanement et à toutes les charges liées au transport ; - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence du Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ; - Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; - Dans le cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant, absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence de la déclaration d'engagement à la liquidation des frais de dédouanement et à toutes les charges liées au transport ; - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ; - Absence du Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ; - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ; - Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; - Dans le cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant, absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de





**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

<p>l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans le cas où le soumissionnaire est lui-même fabricant, absence d'une autorisation ou d'une preuve de mener son activité ;- Non-conformité à 100% des spécifications techniques majeures des fournitures ;- Non-conformité à 80% des spécifications techniques mineures des fournitures ;- Non-validation d'au moins 4 critères essentiels sur les 5. <p>4. Dans l'offre financière</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence d'un prix unitaire quantifié ;- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée. <p>B. CRITERES D'EVALUATION</p> <p>Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats</p>	<p>l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans le cas où le soumissionnaire est lui-même fabricant, absence d'une autorisation ou d'une preuve de mener son activité ;- Non-conformité à 100% des spécifications techniques majeures des fournitures ;- Non-conformité à 80% des spécifications techniques mineures des fournitures ;- Non-validation d'au moins 4 critères essentiels sur les 5. <p>4. Dans l'offre financière</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence d'un prix unitaire quantifié ;- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée. <p>B. CRITERES D'EVALUATION</p> <p>Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats</p>
--	--



Port de Kribi - Société anonyme à capital public - capital social : 10 000 000 000 FCFA RCCM : KBI/A/2016/86 NIU M061612708841X
Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04
E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm



porteront sur :

CRITERES ESSENTIELS

N°	Critères d'évaluation	Résultats
01	Présentation de l'offre	Oui/Non
02	Références du soumissionnaire	Oui/Non
03	Planning et délai de livraison	Oui/Non
04	Capacité financière	Oui/Non
05	Service après-vente	Oui/Non
Résultat		

porteront sur :

CRITERES ESSENTIELS

N°	Critères d'évaluation	Résultats
01	Présentation de l'offre	Oui/Non
02	Références du soumissionnaire	Oui/Non
03	Planning et délai de livraison	Oui/Non
04	Capacité financière	Oui/Non
05	Service après-vente	Oui/Non
Résultat		

N°	CRITERES ET SOUS-CRITERES	Oui	Non
I. Présentation de l'offre (validé si au moins 03 sous-critères sur les 04 sont satisfaits)			
1	Pagination des documents		
2	Reliure des documents		
3	Présence de sommaire paginé		

N°	CRITERES ET SOUS-CRITERES	Oui	Non
II. Présentation de l'offre (validé si au moins 03 sous-critères sur les 04 sont satisfaits)			
1	Pagination des documents		
2	Reliure des documents		
3	Présence de sommaire paginé		





**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

4	Présentation artistique (découpage en chapitres, illustrations en couleur, intercalaires en couleur, etc.)			4	Présentation artistique (découpage en chapitres, illustrations en couleur, intercalaires en couleur, etc.)		
I.	Les références du soumissionnaire (validée si les 2 sous-critères sont satisfaits)			II.	Les références du soumissionnaire (validée si les 2 sous-critères sont satisfaits)		
1	Réalisation des contrats d'approvisionnements généraux d'un montant cumulé d'au moins quatre-cents millions (400 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années.			1	Réalisation des contrats d'approvisionnements généraux d'un montant cumulé d'au moins trois-cents millions (300 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années.		
2	Réalisation des projets similaires d'un montant cumulé d'au moins deux cents millions (200 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années.			2	Réalisation des projets similaires d'un montant cumulé d'au moins deux cents millions (200 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années.		
	III.Planning et délai de livraison des fournitures				V.Planning et délai de livraison des fournitures		
1	Un planning de livraison des prestations cohérent avec le DAO Le critère délai et planning de livraison est estimé validé si l'entreprise a satisfait au seul sous-critère.			1	Un planning de livraison des prestations cohérent avec le DAO Le critère délai et planning de livraison est estimé validé si l'entreprise a satisfait au seul sous-critère.		
IV.	Capacité Financière du soumissionnaire (validée si au moins 01 sous-critère sur les 02 est satisfait)			VI.	Capacité Financière du soumissionnaire (validée si au moins 01 sous-critère sur les 02 est satisfait)		



N° d'identification à capital public - capital social : 10 000 000 000 FCFA RCCM : KBI/A/2016/86 NIU M061612708841X
 Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04
 E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm



**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

1	Production d'une Attestation de Capacité financière d'un montant d'au moins cent cinquante-quatre millions (154 000 000) FCFA délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréée du MINFI au Cameroun	1	Production d'une Attestation de Capacité financière d'un montant d'au moins un tiers (1/3) du montant du lot sollicité délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréée du MINFI au Cameroun
2	Chiffre d'affaires moyen d'un montant d'au moins trois cent huit millions (308 000 000) FCFA au cours des cinq (05) dernières années (Produire les bilans comptables de l'entreprise certifiés par une autorité compétente)	2	Chiffre d'affaires moyen d'un montant d'au moins deux tiers (2/3) du montant du lot sollicité au cours des cinq (05) dernières années (Produire les bilans comptables de l'entreprise certifiés par une autorité compétente)
V. Service après-vente (validé si les 02 sous-critères sont satisfaits)		VI. Service après-vente (validé si les 02 sous-critères sont satisfaits)	
1	Délai de garantie des fournitures supérieur ou égal à douze (12) mois	1	Délai de garantie des fournitures supérieur ou égal à douze (12) mois
2	Modalités de mise en œuvre du service après-vente pertinentes (temps de réaction, etc)	2	Modalités de mise en œuvre du service après-vente pertinentes (temps de réaction, etc)

F

F. ATTRIBUTION

Attribution : Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est

Attribution : Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est





**CLAUSES
DU RGAO**

DONNEES PARTICULIERES

AU LIEU DE

LIRE PLUTÔT

	<p>évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.</p>	<p>évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.</p>
<p>43.1 et 43.2</p>	<p>Cautionnement définitif : Le taux du cautionnement définitif est de cinq pour cent (5%) du montant toutes taxes comprises du marché. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non-production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP</p> <p>Principes Ethiques : Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :</p> <p>i. est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p> <p>ii. est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire</p>	<p>Cautionnement définitif : Le taux du cautionnement définitif est de cinq pour cent (5%) du montant toutes taxes comprises du marché. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non-production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP</p> <p>Principes Ethiques : Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :</p> <p>iii. est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p> <p>iv. est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même</p>



Siège social à Kribi B.P. : 203 Kribi Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04
E-mail : contact@pak.cm site web : www.pak.cm

sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.





PIECE N°05.- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Seuls les articles ci-après énumérés sont complétés et modifiés, le reste des clauses du CCAP restant sans changement.

Société Anonyme à capital fermé - Siège Social : 10, rue de la République - Kribi - Cameroun
Téléphone : 00237 23 31 21 00 - Fax : 00237 23 31 21 01
E-mail : info@aparak.com.cm - Site Web : www.aparak.com.cm



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
1	<p>Article 1er : Objet du marché</p> <p>Le présent marché a pour objet l'acquisition de dix (10) défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques.</p>	<p>Article 1er : Objet du marché</p> <p>Le présent marché a pour objet l'acquisition de défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques.</p>
2	<p>Article 2 : Procédure de passation du marché</p> <p>Le présent marché est passé après Appel d'Offres International Restreint N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 du 01^{er} avril 2026 pour l'acquisition de dix (10) défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi.</p>	<p>Article 2 : Procédure de passation du marché</p> <p>Le présent marché est passé après Appel d'Offres International Restreint N°019/AOIR/PAK/CIPM/2026 du 01^{er} avril 2026 pour l'acquisition de défenses d'accostage pour le stock de sécurité au Port Autonome de Kribi en deux (02) lots.</p>
9	<p>Article 9 : Consistance des prestations</p> <p>Les prestations à réaliser consistent entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes ; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures.</p>	<p>Article 9 : Consistance des prestations</p> <p>Les prestations à réaliser consistent entre autres à :</p> <p>POUR LE LOT 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage.



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
15	<p>Article 15: Validation préalable en usine des spécifications techniques des fournitures</p> <p>15.1. Avant le lancement de la fabrication des fournitures par le constructeur ou le fabricant, le fournisseur organisera une séance de validation des spécification techniques des fournitures en usine. Cette séance à laquelle participera le fabricant aura pour objectif de s'assurer que les équipements qui seront fabriqués seront conformes aux spécifications techniques arrêtées.</p> <p>15.2. Le cocontractant est tenu de faire connaître au Maitre d'Ouvrage au plus tard quinze (15) jours avant la date à laquelle il souhaite que se déroule la séance de validation des spécifications techniques des équipements en usine. Cette validation des spécifications techniques en usine s'effectuera sur le site de fabrication des fournitures et sera sanctionnée par un procès-</p>	<p>POUR LE LOT 2:</p> <ul style="list-style-type: none">- La fourniture de huit (08) défenses suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document;- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes;- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>Le détail des prestations est précisé dans le Descriptif des Fournitures.</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITION SUPPRIMEE</p>



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
21.1	<p>verbal signé des membres de la commission de validation, du fournisseur et du fabricant.</p> <p>15.3. La validation des spécification techniques en usine sera effectuée par trois (03) personnels comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Chef Service du marché ou son représentant, Président ;• Le Chef de la Division des Marchés ou son représentant, Membre ;• L'ingénieur du marché ou son représentant, Rapporteur. <p>15.4. Les frais de prise en charge (déplacement, hébergement, nutrition, etc...) des membres de la commission de validation des spécifications techniques seront supportés par le budget du Port Autonome de Kribi.</p> <p>15.5. Le Directeur Général, Maitre d'Ouvrage, fera connaitre au fournisseur après sa saisine, l'identité des membres de cette commission de validation des spécifications techniques en usine.</p>	
21.1	<p>Article 21 : Réception provisoire</p> <p>21.1. Réception en usine</p> <p>Le cocontractant est tenu de faire connaître au Chef de service du marché au plus tard un mois avant la date à laquelle il souhaite que se déroule la réception en usine des équipements. Cette réception en usine s'effectuera sur le site de fabrication des fournitures et</p>	DISPOSITION SUPPRIMEE



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
	<p>sera sanctionnée par un procès-verbal de réception en usine.</p> <p>La réception en usine sera effectuée par trois (03) personnels comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Chef Service du marché ou son représentant, Président ;• Le Chef de la Division des Marchés ou son représentant, Membre ;• L'ingénieur du marché ou son représentant, Rapporteur. <p>Les frais de prise en charge (déplacement, hébergement, nutrition, etc...) des membres de la commission de réception en usine seront supportés par le budget du Port Autonome de Kribi.</p> <p>Le Directeur Général, Maitre d'Ouvrage, fera connaitre au fournisseur après sa saisine, l'identité des membres de cette commission de réception en usine.</p>	

LE RESTE DES CLAUSES DU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) SANS CHANGEMENT.





PIECE N°06.- DESCRIPTIF DES FOURNITURES (DF)

Seuls les articles ci-après énumérés sont complétés et modifiés, le reste des clauses du Descriptif des Fournitures restant sans changement.



N° ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
2.1	<p>ARTICLE 2. OBJET ET OBJECTIF DE LA PRESTATION</p> <p>2.1. OBJET</p> <p>L'objet de ce marché est l'acquisition de dix (10) défenses pour le stock de sécurité d'accostage au PAK.</p>	<p>ARTICLE 2. OBJET ET OBJECTIF DE LA PRESTATION</p> <p>2.2. OBJET</p> <p>L'objet de ce marché est l'acquisition de dix-huit (18) défenses pour le stock de sécurité d'accostage au PAK en deux (02) lots.</p>
3	<p>ARTICLE 3. NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>D'une manière générale les prestations attendues du Fournisseur sont des prestations de fourniture et d'expertise dans le domaine des équipements de protection des ouvrages d'accostage. En effet, pour l'entreprise adjudicataire, Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir dix (10) défenses Cylindriques axiales complètes - Faire les essais/tests/contrôles réglementaires lors de la réception en usine. - Procéder au renforcement des capacités du personnel de la Maitrise d'Ouvrage. - Produire les documents techniques d'exploitation et de maintenance des défenses. 	<p>ARTICLE 3. NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>D'une manière générale les prestations attendues du Fournisseur sont des prestations de fourniture et d'expertise dans le domaine des équipements de protection des ouvrages d'accostage. En effet, pour l'entreprise adjudicataire, Il s'agira, en sus de la production des documents techniques d'exploitation et de maintenance des défenses, de :</p> <p>POUR LE LOT 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ; - Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes; - Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage. <p>POUR LE LOT 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de huit (08) défenses suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document;



- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes;
- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage.

ARTICLE 5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La consistance des prestations attendues du Fournisseur est regroupée en trois grandes phases :

POUR LE LOT 1:

La consistance des prestations attendues du Fournisseur est regroupée en trois grandes phases :

- La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ;
- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes ;
- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage

- La fourniture de dix (10) défenses y compris les anodes sacrificielles de 4Kg soit quatre (04) par défense suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document ;
- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes;
- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage.

POUR LE LOT 2:

- La fourniture de huit (08) défenses suivants les spécifications techniques exprimées dans ce document;
- Les essais/tests/contrôles réglementaires suivants les normes;
- Le renforcement des capacités de la Maitrise d'Ouvrage.

LE RESTE DES CLAUSES DU DESCRIPTIF DES FOURNITURES (DF) SANS CHANGEMENT.





PIECE N°07.- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (C BPU)

AU LIEU DE :

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU (chiffres)	PU (lettres)
100 FOURNITURES					
101	Défenses d'accostage Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une défense d'accostage cylindrique axiale jusqu'au lieu de livraison conformément à l'incoterm DDP, y compris les tests suivant les normes, règles de l'art et conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures, y compris toutes sujétions ; L'unité à : FRANCS CFA	U	10		
102	Anodes sacrificielles Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une anode sacrificielle de 4Kg avec tous ses accessoires jusqu'au lieu de livraison conformément à l'incoterm DDP, y compris les tests suivant les normes, règles de l'art et conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures, y compris toutes sujétions ; L'unité à : FRANCS CFA	U	40		
200 SERVICES CONNEXES					
201	Renforcement des capacités Ce prix rémunère au forfait l'organisation d'un renforcement des capacités du personnel de la maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures et y compris toutes sujétions ; Le forfait à : FRANCS CFA	FF	01		



LIRE PLUTÔT :

BORDEREAU DES PRIX DU LOT 1 :

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU (chiffres)	PU (lettres)
100	FOURNITURES				
101	Défenses d'accostage Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une défense d'accostage cylindrique axiale jusqu'au lieu de livraison conformément à l'incoterm DDP, y compris les tests suivant les normes, règles de l'art et conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures, y compris toutes sujétions ; L'unité à : FRANCS CFA	U	10		
102	Anodes sacrificielles Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une anode sacrificielle de 4Kg avec tous ses accessoires jusqu'au lieu de livraison conformément à l'incoterm DDP, y compris les tests suivant les normes, règles de l'art et conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures, y compris toutes sujétions ; L'unité à : FRANCS CFA	U	40		
200	SERVICES CONNEXES				
201	Renforcement des capacités Ce prix rémunère au forfait l'organisation d'un renforcement des capacités du personnel de la maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures et y compris toutes sujétions ; Le forfait à : FRANCS CFA	FF	01		





BORDEREAU DES PRIX DU LOT 2 :

N°	Désignation	U	QTE	PU (chiffres)	PU (lettres)
100	FOURNITURES				
	Défenses d'accostage				
101	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'une défense d'accostage cylindrique axiale jusqu'au lieu de livraison conformément à l'incoterm DDP, y compris les tests suivant les normes, règles de l'art et conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures, y compris toutes sujétions ; L'unité à : FRANCS CFA	U	08		
200	SERVICES CONNEXES				
	Renforcement des capacités				
202	Ce prix rémunère au forfait l'organisation d'un renforcement des capacités du personnel de la maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions du Descriptif des Fournitures et y compris toutes sujétions ; Le forfait à : FRANCS CFA	FF	01		





PIECE N°08.- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (C DQE)

AU LIEU DE :

N	DÉSIGNATION	U	QTÉ	PU	PT
100	FOURNITURES				
101	Défenses d'accostage	U	10		
102	Anodes sacrificielles	U	40		
200	SERVICES CONNEXES				
201	Renforcement des capacités	FF	1		
	Montant HT				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	TSR (3%)				
	Montant TTC				
	Net à payer				

LIRE PLUTÔT :

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU LOT 1 :

N	DÉSIGNATION	U	QTÉ	PU	PT
100	FOURNITURES				
101	Défenses d'accostage	U	10		
102	Anodes sacrificielles	U	40		
200	SERVICES CONNEXES				
201	Renforcement des capacités	FF	1		
	Montant HT				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	TSR (3%)				
	Montant TTC				
	Net à payer				





DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DU LOT 2 :

N	DÉSIGNATION	U	QTÉ	PU	PT
100	FOURNITURES				
101	Défenses d'accostage	U	08		
200	SERVICES CONNEXES				
202	Renforcement des capacités	FF	01		
	Montant HT				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	TSR (3%)				
	Montant TTC				
	Net à payer				

LE RESTE DES CLAUSES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SANS CHANGEMENT.

Kribi, le **22 AVR 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE**

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM/PAK
- CHRONO



Patrice Melom